



COTISATION DE MEMBRE SNCEA/CFE-CGC 2020

Nom - Prénom* :

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

Tél.* : Portable* : Mail* :

Né(e) le* : Branche d'activité* :

Entreprise* : Code NAF* :

Numéro SIRET* : Convention collective* :

Mandats :

J'adhère au SNCEA/CFE-CGC et je joins mon règlement par :

- Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du SNCEA/CFE-CGC
- Carte bancaire - Merci de préciser le fractionnement : 1 fois 4 fois
- Numéro de CB : - Expire-le /
- Code Sécurité (les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire) :
- Prélèvement bancaire en 4 fois (merci de nous retourner un RIB avec code IBAN et BIC)
- Date et signature obligatoires : / /

TARIF UNIQUE

RENOUVELLEMENT DE COTISATION

96€

Cochez la case

POUR LES PERSONNES IMPOSABLES, LA COTISATION SYNDICALE EST DÉDUCTIBLE DU MONTANT DE VOTRE IMPÔT À HAUTEUR DE 66 %.

En plus de votre carte syndicale CFE/CGC, vous recevrez le « Courrier du SNCEA ».

- Si vous ne souhaitez pas recevoir la newsletter, cochez la case
- Souhaitez-vous vous impliquer dans votre syndicat ? oui non

Les informations seront utilisées conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978. Nous vous garantissons la confidentialité de votre adhésion.

Nouvel adhérent ou Groupe Fermé

48€

Cochez la case

CONTACT

contact@sncea.fr • www.sncea.fr

SNCEA/CFE-CGC

74 rue du Rocher - 75 008 PARIS - Tél.: 01 53 20 33 90 - Fax: 01 53 20 33 93

*Informations obligatoires



Le SNCEA/CFE-CGC défend les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des salariés agricoles parmi lesquels : les techniciens, les agents de maîtrise et les cadres.

Bien loin de s'en tenir à des préoccupations catégorielles, le syndicat se veut au service de l'intérêt général, responsables ensemble dans l'action.

Le SNCEA/CFE-CGC informe, conseille et accompagne tous les salariés de l'agriculture de leur embauche à la prise de responsabilité jusqu'à leur retraite. Indépendant, il n'est assujéti à aucun parti politique.

LES ACTIONS DU SNCEA/CFE-CGC EN DEHORS DE L'ENTREPRISE

NÉGOCIATIONS DE BRANCHES :

- Négociations de conventions collectives et d'accords collectifs sur différents thèmes : complémentaire santé, conditions de travail, salaire, prévoyance...

SANTÉ, RETRAITE ET PRÉVOYANCE :

- Représentation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), aux Commissions Paritaires d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT)...
- Représentation Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco section AGRICA, à Alliance professionnelle Retraite Agirc section AGRICA, à la Caisse de Prévoyance des Cadres d'Entreprises Agricoles (CPCEA)...

PRUD'HOMMES SECTIONS AGRICOLES ET ENCADREMENT - TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE POLE SOCIAL pour les contentieux sécurité sociale agricole.

EMPLOI - FORMATION :

- Association Nationale Emploi Formation en Agriculture (ANEFA), Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA)...
- Opérateurs de compétences (OPCO).

LES ACTIONS DU SNCEA/CFE-CGC DANS L'ENTREPRISE

PAR VOS REPRÉSENTANTS :

- Délégué Syndical.
- Membre du Comité Social Economique (CSE).

ACCORDS D'ENTREPRISES :

- Négociation annuelle obligatoire sur les salaires.
- Négociation sur les conditions de travail, temps de travail, intéressement, participation, prévoyance...

VOUS SEREZ ENTENDUS ET DÉFENDUS :

- Recours au délégué syndical, au membre du Comité Social Economique (CSE).
- Assistance juridique individuelle et collective (important : nous contacter avant toute démarche).

À VOTRE ÉCOUTE :

Toute l'équipe du SNCEA/CFE-CGC reste en permanence à votre écoute pour vous conseiller et vous guider.